



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 29 janvier 2014 à 20 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'un élu comme responsable de la politique familiale municipale et de la politique municipale des aînés
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Nomination d'un élu comme responsable de la politique familiale municipale et de la politique municipale des aînés

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que monsieur Jocelyn Ross soit nommé comme responsable de la politique familiale municipale et de la politique municipale des aînés.

#### 3. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

#### 4. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

2014-01-26

2014-01-27



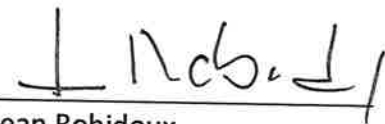
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Paul-Eugène Gagnon, maire

  
Paul-Eugène Gagnon  
Maire

  
Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier